

ASSOCIATION
DES AMIS
DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

4^{me} ANNÉE
JANVIER 1932

RÉDACTION

M. PAUL HARSIN, 62, RUE HEMRICOURT, 62, LIÈGE

BULLETIN



TRIMESTRIEL



1932

H. VAILLANT-CARMANNE, IMP. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4, LIÈGE

SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS

Usine à Ougrée (Belgique)

Fabrication d'Ammoniaque synthétique suivant les procédés
de Georges CLAUDE

Ammoniaque anhydre (99,98 % de pureté)

Solutions ammoniacales chimiquement pures - Solutions ammoniacales commerciales

Acide nitrique de toutes concentrations.

PRINCIPAUX ENGRAIS SYNTHÉTIQUES

Sulfate d'ammoniaque à 20-21 % d'Azote — blanc, pratiquement neutre
et anhydre.

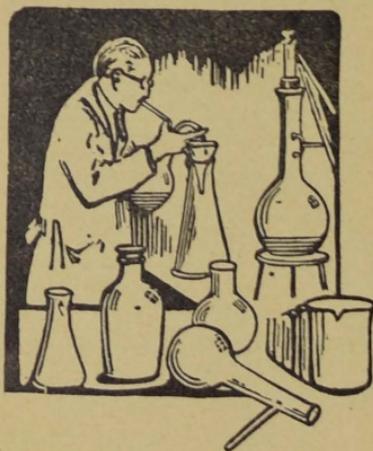
Nitrate d'ammoniaque à 34 % d'Azote.

Sulfonitrate d'ammoniaque à 26 % d'Azote (19,5 % d'Azote ammoniacal et
6,5 % d'Azote nitrique).

Nitrate de soude à 15,5 % d'Azote.

Potazote à 14 % d'Azote ammoniacal et 20 % de potasse soluble dans l'eau,
Et autres engrais composés.

Le monopole de la vente des produits de la Société Belge de l'Azote est confié à la
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE BELGIQUE, S. A. OUGRÉE



Les Verreries de Laboratoire en Boromica

vous donneront satisfaction
à tous les points de vue

En vente chez tous les bons négociants
spécialisés en verreries de laboratoires

Fabrication des
Cristalleries du Val Saint-Lambert

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

Les quelques pages publiées dans le dernier fascicule du Bulletin par le secrétaire de l'Association ont provoqué ce qu'en style parlementaire on appelle des "mouvements divers",,

On trouvera ici d'abord un article de M. Gravis sur les réformes à apporter dans l'enseignement où l'auteur donne quelques indications sur les dernières manifestations de l'opinion à cet égard.

Ensuite une "Défense de l'École", par M. Etienne, où le problème est discuté sous un aspect tout particulier dont on ne saurait contester ni l'originalité, ni la très notable portée.

Enfin le secrétaire a cru devoir préciser en quelques mots la position qu'il a prise, celle-ci paraissant avoir été mal comprise par certains.



Le problème des réformes de l'enseignement paraissant intéresser tous nos amis, nous accueillerons volontiers toute suggestion à cet égard.

De sa visite à l'Exposition d'art persan de Londres, M. Bricteux nous a rapporté quelques impressions, dont l'intérêt sera très apprécié de nos lecteurs.

Faisant écho aux manifestations dont a été l'objet M. Ernest Mabaim à l'occasion de son élection à la présidence du conseil d'administration du B. I. T., le Bulletin reproduit le discours prononcé par M. G. Dor lors du dîner intime offert au savant professeur par la Faculté de Droit.

M. E. Bourgeois évoque enfin le souvenir de la vie du regretté Emile Colson dont la disparition n'avait pu qu'être signalée dans le dernier bulletin.

La chronique habituelle clôt ce fascicule.

LA RÉDACTION

Réformes de l'Enseignement

En termes excellents, M. P. Harsin a introduit la question des réformes de l'Enseignement dans le Bulletin d'octobre de l'*Association des Amis de l'Université de Liège*. Je m'en réjouis vivement et je me hâte de profiter de cette heureuse circonstance. Il ne s'agit pas, bien entendu, de discuter ici tel ou tel point de détail, mais d'envisager dans son ensemble la situation dans laquelle nous nous trouvons. Une fois cette situation exactement reconnue, les conséquences s'imposeront d'elles-mêmes et les remèdes apparaîtront aux yeux de tous les hommes dévoués qui ne manquent pas dans le personnel enseignant.

Notre collègue, M. P. Harsin constate " qu'à l'âge de 17 ou de 18 ans, les étudiants qui se présentent à l'Université ne sont nullement préparés aux études supérieures. On a été jusqu'à dire qu'ils ne savent à peu près rien et c'est vrai pour la majorité d'entre eux. Ils sont les victimes, beaucoup plus que les responsables, de l'état de chose existant. " Il y a longtemps déjà que je soutiens que l'étudiant moyen ne sait pas étudier parce qu'il ne sait pas observer, ni réfléchir, ni s'exprimer. A l'Université, il ne travaille pas pendant l'année; il bloque à l'approche des examens et réussit à donner aux examinateurs l'illusion d'un savoir qu'il ne possède réellement pas. Plus tard, au cours de la carrière qu'il a abordée, il fera ce qu'il verra autour de lui. Heureusement qu'il y a, de temps en temps, quelques jeunes gens d'élite qui pourront servir de modèle, mais ceux-là ce n'est pas l'Enseignement qui les a formés. Il est bien regrettable que par le fait des programmes trop chargés et des méthodes défectueuses, les maîtres ne parviennent pas à améliorer le

contingent qui constitue la grande majorité de ceux qui fréquentent nos écoles et qui plus tard occuperont des postes importants.

Dans une " Lettre ouverte " publiée récemment, des personnalités éminentes du monde médical ont attiré l'attention sur la " nécessité qu'il y a de prendre des mesures indispensables à la sauvegarde de leur profession et à la défense de la sécurité publique. " Des témoignages irrécusables établissent que beaucoup de futurs médecins font preuve d'une inaptitude manifeste à l'exercice de la profession qu'ils ambitionnent.

Dans le remarquable rapport rédigé par M. Carnoy au nom de la Commission des Sciences et des Arts à propos du budget de 1932, il a été de nouveau poussé un vigoureux cri d'alarme.

Les préoccupations pédagogiques tiennent trop peu de place dans l'esprit des maîtres. Je suis d'accord avec M. P. Harsin sur la question de la préparation des professeurs. " Depuis 1890 (époque de la suppression des Ecoles normales supérieures de Liège et de Gand), les Universités n'ont rien fait, dit-il, pour cette préparation, dont le législateur ne s'était d'ailleurs pas soucié. Tout récemment, on a créé des instituts de Pédagogie. Mais ce sont des laboratoires de recherches sur la psychologie et la physiologie de l'enfant et non de véritables écoles normales supérieures. "

La surcharge des programmes, dont on parle de tous côtés, n'est pas la seule cause de l'état déplorable actuel : il y a aussi les méthodes défectueuses, la spécialisation outrancière, le travail automatique des élèves abandonnés à eux-mêmes. Ces défauts se sont considérablement accentués dans les Humanités, mais les Universités n'en sont pas indemnes. Dans ces dernières années, on a réclamé la réduction des programmes et la pratique des exercices dirigés.

Ceux-ci ont pour but d'initier les élèves aux méthodes du travail personnel, à leur apprendre à apprendre, ce qui est le meilleur moyen de s'instruire.

Durant l'année 1926-1927, j'ai procédé à une expérience dont j'ai rendu compte et sur laquelle j'ai demandé l'avis de mes collègues ⁽¹⁾. Telle est la force de la routine et la crainte de voir réduire le nombre des leçons, que bien peu de réponses me sont parvenues. Le moment semble venu de ramener l'attention sur cette expérience. Elle a consisté à supprimer un tiers des leçons de Botanique à la Candidature en Sciences naturelles et à remplacer ces leçons par des exercices dirigés.

Les résultats de cet essai ont été attentivement contrôlés lors des examens de juillet et d'octobre 1927. Ils furent nettement favorables, ainsi que le démontrent les chiffres consignés dans ma brochure. Appliqué à l'Enseignement moyen (Athénées, Collèges, Ecoles moyennes, Ecoles normales) et aussi à l'enseignement primaire, le régime de la suppression d'un tiers des leçons et leur remplacement par des "devoirs dirigés" semble être particulièrement efficace. Il fera disparaître le surmenage si souvent déploré par ceux qui ont pu en constater les effets; il habituera les jeunes gens à réfléchir et à s'exprimer correctement; il fournira aux Universités des élèves capables de profiter de l'enseignement supérieur qui, actuellement, reste trop souvent improductif.

La Commission du surmenage scolaire qui a été officiellement instituée au Ministère des Sciences et des Arts a, dit-on, terminé l'étude de la question dont elle a été chargée, mais nous n'en connaissons pas le résultat. En France, la Commission du Surmenage a abouti à des réformes qui ont

⁽¹⁾ A. GRAVIS, Une expérience de Méthodologie à l'Université, extrait du *Flambeau*, le 1^{er} mars 1928.

été mises en vigueur à la rentrée d'octobre dernier. " Tout d'abord, on a procédé dans chaque classe, à des réductions d'horaires. Elles sont particulièrement importantes dans les petites classes où l'enfant doit pouvoir consacrer beaucoup de temps à se développer physiquement... et à jouer. Les élèves de sixième et de cinquième n'ont plus que 21 heures de cours, et ce n'est qu'en philosophie et mathématiques élémentaires qu'on atteint la semaine de 25 heures, qui n'a rien d'excessif, à condition que de trop nombreux devoirs ne l'allongent pas exagérément. Or, le nombre des devoirs a été, lui aussi, sensiblement réduit (1).

Le programme des cours a été réduit en conséquence. L'enseignement littéraire a été allégé, autant que faire se peut, de tout l'appareil grammatical qui l'alourdissait. En histoire et en géographie, on s'est borné aux notions qui peuvent être retenues. Elles seront heureusement complétées au moyen de projections commentées. Les mathématiques qui, dans ces dernières années, se sont démesurément étendues, seront désormais tenues dans des limites plus raisonnables. En ce qui concerne les sciences, les instructions ministérielles, qui définissent l'esprit des programmes de 1931, soulignent avec force que le but de l'enseignement scientifique est de donner aux élèves une idée de la méthode expérimentale et non de leur faire faire le tour entier de l'horizon des sciences.

En somme, la préoccupation qui domine dans toutes les disciplines, c'est d'éviter que l'enseignement soit uniquement l'enregistrement passif d'un savoir acquis : il faut en faire une gymnastique de l'esprit.

Pour éviter l'encombrement qui menace de se produire dans les classes des humanités, une sélection sera faite à

(1) En Belgique, on atteint 34 heures par semaine; soit par jour une heure et demie plus qu'en France.

l'entrée de la sixième et une plus sévère encore à l'entrée de la cinquième. Pour les classes suivantes, les examens de passage seront sérieusement organisés.

Il semble que des mesures analogues devraient être décrétées chez nous. Après le mouvement d'opinion publique qui s'est manifesté durant les dernières années, il est permis d'espérer que l'autorité supérieure ne tardera plus à réaliser les vœux formulés par la grande majorité des professeurs et des parents. ”

Parmi les points qui ont été discutés au sein de divers Congrès et enquêtes, il en est plusieurs dont les professeurs d'Université pourraient utilement faire l'objet de leurs méditations. Je signalerai, notamment, le projet Dory qui consisterait à créer une rhétorique supérieure de la durée d'un an; elle comprendrait trois sections. Les élèves terminant les six années d'humanités grecques-latines auraient le choix entre une *rhétorique littéraire* destinée aux futurs étudiants en droit, en philologie ou du notariat; une *rhétorique scientifique* préparant aux études de médecine, de pharmacie, de licence en sciences naturelles, à l'art vétérinaire, aux carrières de chimie et d'agronomie; une *rhétorique mathématique* réservée aux futurs ingénieurs et licenciés en sciences mathématiques ou physiques.

La création d'une rhétorique supérieure permettrait à la rhétorique actuelle de reprendre son caractère primitif qu'elle a perdu pour devenir une année préparatoire à l'entrée à l'Université et aux Ecoles spéciales. La suppression de la septième latine, qui est un fait accompli, facilite l'établissement d'une année complémentaire sans allongement de la durée des études telles qu'elles ont existé durant longtemps.

En terminant, il m'est permis d'émettre l'espoir de la réalisation prochaine de réformes depuis longtemps étudiées

et attendues. Le problème discuté au sein de divers Congrès, soumis à plusieurs enquêtes, a fait l'objet de très nombreuses publications (1). Il attend la décision des Autorités compétentes.

P.-S. — La question des Humanités vient d'être agitée de nouveau au Sénat français. La *Flandre libérale* du 16 décembre nous en a donné un compte-rendu très clair dû à la plume d'un collaborateur qui signe modestement Ht.

Pour éviter à l'avenir toute confusion, M. Mario Roustan, Ministre de l'Instruction publique, a proposé le titre de " licence ès lettres " pour le diplôme constatant la possession d'une culture à base d'études franco-anciennes; et le titre de " licence ès arts " pour les étudiants ayant simplement groupé un certain nombre de certificats librement choisis par eux. La licence ès arts, comme la première, permettrait à ses titulaires d'accéder aux enseignements préparatoires aux diplômes supérieurs, mais elle ne permettrait pas de postuler un emploi d'enseignement dans un collège ou un lycée. C'est le latin et le grec obligatoires pour les futurs professeurs de l'Enseignement quelles que soient les matières qui leur seront confiées.

Sur l'initiative de M. Debierre, la Haute Assemblée a voté la disposition suivante en vue de relever la valeur scientifique des études médicales : " Six ans après la promulgation de la présente loi, nul ne pourra prendre la première inscription dans une Faculté de médecine, s'il n'est pourvu du baccalauréat de l'enseignement classique gréco-latin. "

(1) On en trouvera un important relevé sous le titre : " Vers la réforme de l'Enseignement. Documents publiés par l'Association Médico-Pédagogique Liégeoise ", fascicule I (mai 1930) et fascicule IV (mars 1931). S'adresser à M. A. GRAVIS, rue Fusch, 22, à Liège.

Voir aussi les " Documents préparatoires à la X^e Session de l'Association Internationale pour la protection de l'Enfance " Congrès de Lisbonne; Section pédagogique.

L'honorable sénateur a dénoncé quelle est, d'après lui, la cause du mal actuel : " On a multiplié à l'excès les spécialités et, après avoir commis cette imprudence dans l'enseignement secondaire, on l'a continuée dans l'enseignement supérieur. Il faudrait en revenir à l'ancien régime, où il n'y avait qu'un baccalauréat, le baccalauréat classique, qui comprenait à la fois le latin, le grec et le français. Voilà le trépied fondamental sur lequel doit s'asseoir une culture à la fois littéraire et scientifique, qui permette l'accès de toutes les professions libérales, aussi bien du droit que de la médecine, des sciences que des lettres. "

Je serai disposé à admettre toutes ces revendications lorsque les réformes projetées me donneront toute garantie concernant l'efficacité des programmes, des méthodes et de l'horaire de l'enseignement scientifique. Il ne faut pas que pour réaliser une éducation littéraire basée sur l'antiquité on renonce à établir une éducation scientifique *bien comprise* qui est nécessaire aujourd'hui, non seulement comme information indispensable, à toutes les études supérieures. Pour parler clairement, je dirai qu'à mon avis, il y a actuellement des professeurs de sciences, de mathématiques, d'histoire ou de géographie qui ne comprennent pas leur rôle comme il convient de le comprendre dans l'Enseignement moyen. Ils sont trop spécialisés et trop fascinés par leur spécialité !

A. GRAVIS,
Professeur émérite.

Défense de l'Ecole

Je mettrais volontiers sous le signe de *Paul et Virginie* une bonne part des articles sur les enfants gâtés et sur les inaptes que l'on dénomme depuis peu, et pêle-mêle, les surmenés. Ni Paul, ni Virginie ne furent des surmenés : " Jamais des sciences inutiles n'avaient fait couler leurs larmes, jamais les leçons d'une triste morale ne les avaient remplis d'ennui. " Seulement, ils vivaient sous les Tropiques, et les bananes leur tombaient du ciel toutes rôties; ils avaient même des esclaves pour les leur ramasser. Ainsi, la vie que le romancier leur avait ménagée, ils la coulaient douce et fade; sous une latitude déterminée, l'homme qui travaille, comme celui qui médite, est un animal dépravé.

Mais voilà, il faut bien admettre l'Europe telle que la fait un soleil avare, et avec elle il faut admettre l'Européen : perversi, si l'on veut, par l'effort, par le souci d'économiser, par l'ambition de s'élever, par la curiosité, la pitié pour les humbles, sans compter les autres déviations innombrables qui lui permettent de vivre et qui en même temps ont fait de lui un civilisé.

Il a construit notre monde d'hier et il vient de le détruire; nous avons donc à faire celui de demain. Pour cela, les auteurs d'articles sur le surmenage comptent avant tout sur une cure de repos; et de même que l'on nous envoyait à l'école pour acquérir l'habitude du travail, nous y enverrons nos enfants pour qu'ils s'y délassent. Ce sera le remède au malaise; nous venons de gaspiller tant que nous avons pu : gaspillons encore ; nous nous plaignons du

désordre et de l'incohérence : organisons quelque chose, quand ce ne seraient que des loisirs.

* * *

Nos inquiétudes grandissent de jour en jour, et nous avons des raisons de nous plaindre, puisque la malchance est pour beaucoup dans nos ruines. Il nous reste un espoir et je voudrais le montrer où je le vois : si je suis optimiste pour les choses qui dépendent de nous, c'est que, au milieu des décombres du magnifique héritage que nous regrettons, les quatre murs de l'école sont encore debout.

Et d'abord, l'école primaire.

Si vous êtes financier, industriel, politicien, et si par conséquent les affaires vous ont rendu soucieux, entrez dans une école primaire. Entrez dans la première venue, même dans celle-ci, l'une des dernières qu'abritent encore de vieux bâtiments aux couloirs mal éclairés et aux cours étroites : vous vous retrouvez en Europe. Dès le seuil, vous êtes pénétré d'une impression qui ne vous quittera plus : ici, on a la volonté constante d'élever. Je ne demande pas que l'on admire plus qu'il ne convient les murs égayés de gravures colorisées et tous les à-côtés (je me garde pourtant de les mépriser); mais qu'on entre dans une classe : un homme ou une femme, devant des enfants que nous instruirons plus tard et qu'ils élèvent. " Tu n'articules pas bien ", dit l'instituteur, et il corrige. Et l'institutrice : " Tiens-toi droite ! " La leçon de calcul, de français, — et les autres, peut-être moins utiles à cet âge — se font à des enfants qui sont exactement ce que nous avons été : les uns sont aptes à tout; les autres, plus nombreux, ont leurs qualités, différentes pour chacun.

Ainsi, à une personne à qui nous avons confié nos enfants en un groupe inégal, nous demandons qu'elle remplace à

elle seule autant de précepteurs que la classe compte d'élèves.

Il y a deux cents ans d'ici, l'enfant riche, déjà formé par sa famille et que l'on désirait instruire, avait deux maîtres : le maître de latin et le maître à danser; leur tâche était plus facile et malgré cela on ne voyait jamais de précepteur constamment parfait. Allons-nous faire peser sur un homme, forcé d'en remplacer plusieurs de diverses sortes, la responsabilité des échecs dus aux conditions où nous-mêmes nous le plaçons? Aujourd'hui plus que jamais : depuis la guerre, tous les enfants vont à l'école et y sont retenus bon gré mal gré jusqu'à l'âge de quatorze ans; or, avant la guerre, dans toutes les classes il y avait déjà les bons élèves, les médiocres et les mauvais; la loi, et non l'instituteur, a augmenté le nombre des mauvais; les inaptes et les surmenés de naissance alourdissent la classe, et le point de départ étant pire, on voudrait que l'arrivée fût meilleure!

Et puis, je ne comprends pas; on parle d'échecs; échecs de qui? "Les enfants ne savent plus rien!" Ils nous ressemblent : certains savent, et certains pas. Mais rappelez-vous: de notre temps comme aujourd'hui, c'étaient toujours les mêmes qui faisaient des fautes.

On voit l'erreur de ceux qui parlent du surmenage comme d'un phénomène général et qui l'associent à un autre phénomène, d'après eux aussi général, l'échec de l'enseignement. Pour voir clair, je ne dirai pas qu'il suffit mais il faut absolument cublier les douzaines de brochures et les articles par centaines qui ont organisé un beau bourrage de crâne autour du mot "surmenage". D'abord, nous y gagnerons du temps et de la bonne humeur, — et c'est quelque chose; et puis, nous songerons à tenir compte de la donnée essentielle, à savoir que nous avons affaire à des individus : un enfant ne ressemble à aucun autre, un maître à aucun autre.

Un homme de bonne foi trouve que l'enseignement primaire est médiocre; moi, qui ai vu les écoles de la ville de Liège, je le trouve excellent (1). Que conclure de là? Que nous n'avons pas vu les mêmes écoles.

* * *

Allons à l'autre bout, à l'Université. Il y a trois ou quatre ans, huit élèves se présentent à l'examen de première année de philologie romane; nous les écartons tous les huit; l'an dernier, une quinzaine d'élèves se présentent au même examen : nous les admettons à peu près tous, dont quatre avec grande distinction. Que conclure de là? Que l'enseignement moyen dans son ensemble s'est complètement transformé en trois ans? ou que les *individus* interrogés étaient différents?

La crise de l'enseignement est manifeste, dites-vous; et vous cherchez à y porter remède. Le remède efficace, ce n'est pas nécessairement de décharger l'enseignement d'une partie de ses programmes, c'est certainement de le décharger d'une partie de ses élèves.

Or, ici encore, c'est l'école primaire qui nous donne l'exemple. Lorsque la population d'une école est assez importante pour qu'on puisse la partager en deux groupes, n'allez pas croire qu'on laisse au hasard le soin du dédoublement : les meilleurs élèves d'une classe surpeuplée sont réunis en un groupe homogène, les autres forment un autre groupe homogène; de sorte que les bons ne s'impatientent plus à attendre les autres, et ceux-ci ne s'essoufflent plus

(1) Je ne puis faire ici dans un long détail l'éloge des instituteurs et des institutrices que j'ai récemment vus à l'œuvre; je dirai seulement que j'ai admiré leur dévouement et les résultats; j'ai été également impressionné très favorablement par la communication amicale qui unit le maître et les enfants.

à la queue des premiers. (Voyez l'école de la rue du Jardin botanique, à Liège).

Notons tout de suite que la mesure n'est pas applicable partout; il faut pour cela beaucoup d'élèves au même endroit, une administration qui consente à nommer deux instituteurs au lieu d'un et qui ait les ressources suffisantes, et enfin une inspection et une direction qui veillent à l'homogénéité des classes. Le bon inspecteur se trouve, le bon directeur également; mais les ressources et l'occasion?

A-t-on essayé de ce remède partout où c'est possible? Dans les grandes villes, les classes des athénées sont surpeuplées et tout le monde en pâtit. Le gouvernement y songera-t-il? Et s'il y songe, est-il en mesure de nommer deux professeurs au lieu d'un? Il ne faut pas oublier qu'un ministre n'existe pas dès qu'il n'a pas d'argent.

Je ne crois pas devoir parler de la décharge des programmes et des horaires; on comprend pourquoi: si l'accord devait se faire là-dessus, il serait fait depuis longtemps; pour ma part, je trouverais étrange et peut-être regrettable qu'un professeur de n'importe quelle branche demandât à voir réduire son enseignement pour laisser plus de place au voisin. D'ailleurs, dans l'organisation actuelle, c'est au gouvernement à imposer un programme et un horaire; puisqu'il en impose coup sur coup et qui diffèrent, sans rien améliorer, dit-on, voilà bien la preuve que le mal est ailleurs et que le remède, par conséquent, doit se porter ailleurs. On a fait une comparaison bien significative: en Belgique l'élève est à l'école, selon la classe, trente-deux à trente-quatre heures par semaine; les jeunes Français sont plus heureux puisqu'ils y sont de vingt à vingt-cinq heures. Non, ils ne sont pas plus heureux, leur horaire est "trop chargé". Passons donc en Allemagne, et nous constatons que "les habitudes scolaires allemandes, qui laissent aux enfants beaucoup plus d'heures libres", (qu'en France et *a fortiori*

qu'en Belgique) ne prémunissent pas les jeunes gens " contre les dangers que présentent chez nous les horaires trop chargés " (1).

Avec n'importe quel horaire connu, on se plaint du surmenage, et l'idée vient donc tout naturellement à l'esprit que s'il y a surmenage, il n'est pas scolaire et ne dépend pas spécialement du programme ou de l'horaire.

Je remarque, en effet, que d'une brochure à l'autre, à moins d'un an de distance, on n'est plus aussi affirmatif sur ce point : les enfants ne sont plus *surmenés* au mois de mars 1931 comme ils l'étaient au mois de mai 1930; ils sont *malmenés* (2). On a donc trouvé un nom au lieu d'un autre, ce qui n'arrive guère quand on parle d'un phénomène qu'on a pris la peine de décrire et de situer avec précision.

Mais enfin, puisqu'on nous invite à renoncer à un nom dont le succès a été si bruyant, faisons un sort à l'autre nom, et parlons du " malmenage " : les devoirs à domicile seraient trop nombreux, les leçons de la classe seraient mal faites.

J'avoue que je ne sais pas bien à quelle inspiration satanique obéirait le professeur que l'on accuse d'accabler les jeunes gens de devoirs à domicile. C'est lui qui corrige les devoirs, et il ne le fait pas uniquement pour son plaisir; on corrige volontiers ceux des bons élèves, on n'éprouve déjà plus qu'une satisfaction mêlée à mettre de l'encre rouge sur ceux des moyens; après cela, le travail est fini et la peine commence : pour ma part, je ne crains pas de dire (car j'ai passé par là) qu'une fois la classe en train, au bout du premier trimestre, j'ai toujours corrigé à contre-cœur, puisque c'était inutilement, les devoirs des mauvais.

(1) *L'Œuvre*, Paris, 19 janvier 1930, cité dans les *Documents*, p. p. l'Association Médico-Pédagogique Liégeoise, fascicule I, mai 1930, p. 25.

(2) Fascicule IV des mêmes *Documents*.

Quant au travail en classe, le professeur ne le dirige pas comme on a l'air de le croire, ni surtout d'après des recettes pédagogiques. L'expérience de l'enseignement réduit la pédagogie à un seul principe, à savoir que nous nous inspirons des besoins et des ressources de la classe telle qu'elle est devant nous. Les conditions sont telles : le professeur a mission de conduire en neuf ou dix mois ses élèves d'une classe à la suivante; il mène un groupe fort inégal et qu'il ne dépend pas de lui de rendre homogène. D'année en année, quel que soit le professeur, le groupe ne se présente pas sur un seul front : il y a les vedettes, leur escorte, et de vagues figurants. Or, il est clair que les auteurs d'articles sur le sujet et malmenage choient les figurants, — et c'est bien regrettable.

* * *

L'attitude que je dénonce n'est pas seulement en contradiction avec les données du problème qu'on prétend examiner, et dont la principale est l'inégalité naturelle; elle contraire aussi l'effort actuel de reconstruction.

L'instruction étant obligatoire, je trouve excellent qu'on ait distingué dans le nombre immense, les mieux doués, les biens doués, et les autres, car, si on le fait, ce n'est pas pour se borner à les distinguer ou pour donner aux plus heureux des satisfactions d'amour-propre; c'est pour apprendre à les connaître, pour les aider, et dans l'espoir qu'ils serviront. Entre le Fonds des mieux doués et la Fondation universitaire, les mêmes raisons conduiront à rétablir le Concours général (la France l'a fait depuis 1921); enfin, après la Fondation Universitaire, le Fonds national de la Recherche couronne un édifice qui me paraît intelligemment démocratique et que nous envierions si nous le trouvions chez le voisin. Mais il est chez nous. Il y est solide et serein, battu puérilement

par les vagues d'étourdis et d'aigris qui s'agitent confusément à ses pieds.

On plaignait les enfants, et ils avaient le sourire quand on leur disait qu'ils étaient surmenés. Voici justement que le dernier rapport de la Fondation universitaire nous explique le sourire confiant et un peu moqueur des victimes. Ce rapport nous rappelle que nous sommes à la fin de 1931 : le récipiendaire qui a aujourd'hui dix-huit ans est né en 1913, il a donc commencé sa formation scolaire exactement à l'armistice. On n'oublie pas la guerre pour expliquer beaucoup de choses, et d'ailleurs, la guerre ne se laisse pas oublier : elle continue. Nous vivons de façon anormale, mais dans notre monde inquiet et surmené, c'est l'école qui s'est relevée le plus rapidement et le plus fermement, et c'est elle, justement, qu'il faut excepter de nos récriminations faciles et vaines, c'est l'effort silencieux du corps enseignant de Belgique qu'il faut offrir comme un bel exemple de constance tranquille, sûre et féconde.

Sauf quelques personnes — car parmi les auteurs d'articles sur le surmenage, il y a aussi des biens doués — la majorité dénonçait le surmenage et l'échec au seul endroit où la société se reconstruisait. Heureusement, ces articles n'ont obtenu leur succès qu'auprès des parents (moins nombreux qu'on ne croit) qui veulent pour leurs enfants, à la fois les avantages du repos, ceux du travail, et ceux des distractions. Pour ceux-là, la solution était indiquée : si l'enfant était fatigué d'avance et s'il se fatiguait encore chez lui (1),

(1) Un rapport de conférence (février 1931) des écoles primaires de Liège sur le sujet : *Peut-on accuser de surmenage l'école primaire belge ?* enregistre les plaintes, signale le *malaise* (et non le surmenage) et en énumère les causes : malmenage dans la famille, misère physiologique, instruction obligatoire, maladresse des parents, loi du moindre effort. Je voudrais que l'on retint cette petite phrase : " Aux orphelinats de la ville, où les pensionnaires, élèves de nos écoles, sont soumises à un régime hygiénique, où le travail comme le repos sont intelligemment ordonnés, les cas de surmenage sont nuls. "

il ne restait plus qu'un endroit où il pût se reposer, c'était l'école.

Plus tard, lorsqu'un historien retrouvera les brochures actuelles, il ne s'en servira pas comme de documents sur l'enseignement en Belgique, mais comme de documents sur l'après-guerre et sur la crise de l'éducation familiale.

* * *

Parlerai-je des remèdes ? Un peu ; pour dire que nous l'avons échappé belle. Si nous avions écouté les gens, nous aurions entrepris de gâter le seul membre sain qui nous restât et qui commençait à reprendre des forces parce qu'on recommençait à le nourrir. C'est déjà une chance dans les circonstances ordinaires que de se soustraire aux remèdes des médecins : en matière de surmenage, ç'a été le salut !

Les remèdes que chacun offrait étaient pires que le mal et, naturellement, on avait un beau choix : l'un conseillait un peu plus de latin, l'autre en voulait moins, celui-ci comptait sur les sports, celui-là allait très logiquement jusqu'aux congés ; on trouva même l'idée de faire, à tous les degrés, des écoles gardiennes ⁽¹⁾, mais bien entendu, des écoles gardiennes de moins en moins faciles (je n'ose dire : de plus en plus difficiles) ; par exemple des espèces d'Université qu'un autre plaignant préconisait et où aurait pu exercer avec succès et sans peine " un professeur qui ne soit pas fasciné par le souci de l'exactitude scientifique absolue " ⁽²⁾. C'est qu'il y a exactitude et exactitude : enseignons le droit avec une certaine approximation, et la géométrie aussi ; que nos futurs médecins sachent diagnostiquer

(1) " Des récréations et des promenades facultatives devraient être organisées en dehors des heures de présence obligatoire *pour décharger les parents* qui demandent de longs devoirs pour tenir les enfants tranquilles à la maison ! " *Lettre ouverte* adressée par des docteurs en médecine à la Commission du surmenage, p. 4.

(2) *Documents* cités, fascicule IV, p. 36.

plus ou moins une pleurésie, sans aller trop loin pourtant; quant aux langues, si nous voulons que les professeurs formés par l'Université les enseignent convenablement dans les Athénées, qu'ils ne les sachent pas trop!

Ainsi, jusqu'alors on n'imaginait pas une culture sans connaissances précises, lentement acquises, on se disait que pour acquérir ces connaissances l'enfant devait les assimiler par son travail et on voyait même là une discipline et une morale; enfin on croyait aussi que, pour enseigner, la première condition c'était de savoir très exactement et d'être à même par là de préparer soigneusement les leçons. On allait changer tout cela; quelques notions scientifiques bien simples et de la bonne grosse pédagogie remplaceraient avantageusement l'effort.

Je m'excuse, mais je ne réussis pas à prendre au sérieux un tel idéal. J'avoue, d'ailleurs, que mon optimisme et ma bonne humeur n'ont aucun fondement théorique et que je suis peut-être un peu trop sensible aux faits: ayant enseigné dans la période d'après-guerre, j'ai constaté une amélioration non pas insensible mais brusque: elle date de deux ans et elle persiste. Certains ne verront là qu'une coïncidence; pour moi, la mauvaise période appartient au passé, et les derniers examens de la Fondation universitaire m'encouragent dans mon opinion.

* * *

Est-ce à dire que rien ne doive être changé à notre enseignement?

Ce serait déjà un progrès si les écoles imparfaites songeaient à se modeler sur les meilleures. Certaines de nos écoles contribuent toujours mieux à la culture générale de leur élèves: "la vive satisfaction" exprimée par le jury de la Fondation universitaire "se justifie plus spécialement pour les épreuves

dites de maturité ”; si l'on émet des restrictions concernant les connaissances imposées par le programme, “ elles visent moins les candidats que les conditions d'enseignement auxquelles *certain*s d'entre eux ont été soumis ”.

Les meilleures de nos écoles pourront encore s'améliorer, je le crois. Mais n'y portons pas la hache; il faut des mains bien délicates, et une patience qu'on ne demande pas au bûcheron, pour parfaire prudemment un organe aussi complexe et aussi mêlé à la vie de notre société.

Dans l'ensemble, l'enseignement primaire répond à sa destination. Lorsque les circonstances le permettront, nous ferons sans doute bien de songer à faire dominer chez l'instituteur la culture générale lentement acquise, sur l'apprentissage pédagogique qui n'en deviendra que plus aisé. D'autre part, le rôle de l'instituteur restant l'un des plus importants dans notre société et pouvant encore grandir, nous ne serons jamais assez attentifs à accorder son prestige avec l'importance de sa tâche. Mais ce sera une double révolution : transformer les écoles normales de façon à former lentement, dans le même homme, un humaniste moderne et un instituteur, et le rémunérer en proportion des nouvelles exigences qu'on lui aura imposées. Pour le moment donc, nous laisserons cet instituteur-là sur les rivages d'Utopie, c'est-à-dire de l'autre côté d'un océan aujourd'hui infranchissable, mais que nous franchirons pourtant un jour.

L'enseignement moyen, dit-on, ne doit pas préparer à l'enseignement universitaire. Cela n'est pas vrai pour la Belgique, où au contraire il en est la préparation naturelle. Certes, il ne doit pas y préparer par la spécialisation prématurée. Mais si vous y regardez de près, tout enseignement est spécial; ils se rejoignent tous pour former la culture générale, à la condition que tous veillent à ce que les élèves regardent attentivement, raisonnent juste, et s'expriment nettement. La culture générale est celle qui nous apprend

à lire intelligemment des livres bien faits; elle s'entretient, après l'école, grâce à notre langue maternelle que le cours de sciences naturelles, comme le cours de géométrie, auront contribué à enrichir et peut-être à assouplir : les explications de textes nous font passer de l'expression verbale à l'idée; les rédactions nous forcent, inversement, à chercher l'expression, et de ce point de vue, toute une partie des autres cours doit être une annexe non déguisée du cours de rédaction française. C'est affaire de mesure; il est facile de parler quand on se contente de l'à peu près, il n'est pas très difficile d'apprendre les matières d'un programme, mais le succès auquel nous devons aspirer et vers lequel nous devons nous efforcer, c'est de fournir, que ce soit à l'Université ou que ce soit à la vie, l'homme qui sachant des choses précises sait les exprimer et désire en apprendre d'autres avec la même netteté.

Ces ambitions expliquent assez la mauvaise humeur des Facultés en face d'un projet qui livrait à des pédagogues la formation professionnelle de leurs élèves. Pour enseigner le latin, le français, les sciences, il faut d'abord savoir le mieux possible le latin, le français, les sciences. Pourquoi? Parce que l'on demande à nos élèves, qui demain seront professeurs d'athénée, d'exercer l'esprit des enfants. L'exercer sur quoi? Sur du vent? — Sur les données très nettes — et plus nombreuses en rhétorique qu'en sixième, tout de même — de leur enseignement spécial.

S. ETIENNE.

Pro Domo

Sans doute n'aurions-nous qu'à nous féliciter des "mouvements divers" suscités par notre article *A propos du surmenage* si certaines de nos remarques ne paraissaient avoir été mal interprétées.

Notre désir unique a été de signaler aux *Amis de l'Université de Liège* un problème fortement débattu à l'heure actuelle et dont on paraît attendre la solution de certaines réformes législatives. Problème international d'ailleurs qui suppose résolu plusieurs autres et notamment celui du but poursuivi par l'enseignement à ses divers degrés.

Mettant à profit l'abondante documentation réunie en 1930 et 1931 par l'Association médico-pédagogique liégeoise et publiée par les soins de M. Gravis, nous en avons présenté un exposé objectif, tout en signalant de-ci de-là une observation de caractère personnel. Le seul point important où nous nous sommes nettement séparé des vœux des promoteurs de réformes est celui de la préparation pédagogique à donner à l'Université. Répétons une fois de plus que nous sommes de ceux qui estiment insuffisante la préparation professionnelle donnée par les Facultés où se forment les futurs professeurs, mais que les espoirs grandioses placés par les réformateurs dans la portée des changements suggérés seront incontestablement déçus et cela pour des raisons du plus élémentaire bon sens. L'adaptation du professeur d'enseignement moyen à sa tâche professionnelle est une chose tellement étrangère aux recettes de pédagogie et de méthodologie (par ailleurs nullement inutiles) que nous nous associons aux observations de notre collègue S. Etienne.

Mais, chose curieuse, il est un point où notre article a

soulevé des protestations qualifiées (1). C'est à propos de la condamnation que nous sommes censé avoir portée contre l'enseignement primaire.

Or, il nous sera sans doute permis de nous étonner de la chose. Dans le passage incriminé nous nous sommes borné à reproduire le sentiment et jusqu'aux termes mêmes de la réponse de deux personnalités de l'enseignement primaire interrogées à ce sujet. Ce sont elles, et non pas nous, qui dénoncent la " crise de l'enseignement primaire " ! Et comme leur avis est relevé dans la partie documentaire de l'enquête et non retenu dans les conclusions, nous estimions qu'on paraissait avoir " un peu trop sous-estimé l'importance de cette crise ".

D'après notre collègue S. Etienne, d'accord en cela avec le docteur Wellens, cette crise n'existe pas à l'école primaire. Celle-ci se serait même adaptée de merveilleuse façon aux exigences de l'instruction et de l'éducation d'après-guerre. Nous nous en réjouissons trop sincèrement — et pour des raisons tout à fait personnelles — pour chicaner les " défenseurs „ de l'école sur le bien fondé de leur optimisme. Mais en réalité la " défense „ passe quelque peu à côté de la question. Personne n'a jamais mis en doute — en Belgique tout au moins — les efforts méritoires et persévérants de l'instituteur et les résultats souvent extraordinaires de son influence. Ce que l'on a déploré, et ce que personne ne pourrait contester, c'est l'abus consistant à noyer le principal dans l'accessoire et à laisser envahir les programmes par des notions étrangères aux branches essentielles et hors de la portée intellectuelle des enfants. Tout le monde étant d'accord sur ce point, nous nous permettons d'en prendre acte.

(1) Voyez notamment l'article du Dr WELLENS dans le *Journal de Liège* du 7 décembre 1931.

Reste à déceler la cause générale du mal dont on prétend souffrir : le surmenage ou plutôt le malmenage. A la vérité, M. Etienne prend sur ce terrain une position d'une originalité toute particulière. Le surmenage — ou ce que l'on qualifie tel — dit-il en substance, a toujours existé, car c'est une notion purement relative ⁽¹⁾. Si l'on a cru apercevoir quelque chose de nouveau depuis douze ans, ce n'est pas une aggravation permanente de la situation antérieure, c'est uniquement le résultat d'une crise d'adaptation. Il y a eu la guerre et... l'après guerre, c'est-à-dire pour tout le monde des conditions nouvelles d'existence. Il y a eu l'instruction obligatoire jusqu'à quatorze ans et l'envahissement de nos établissements d'enseignement moyen par une population qui, dans d'autres circonstances, se serait dirigée ailleurs. Mais à présent l'adaptation se fait et bientôt il n'y paraîtra plus.

Au point de vue "sociologique", cette manière de voir est très proche de la nôtre, sauf sur un point : le moment où l'adaptation sera opérée et les conditions auxquelles elle se fera. M. Etienne pense que tout va se terminer bientôt pour "la crise" de l'enseignement moyen. Nous sommes porté à croire que tout cela ne fait que commencer. Et quant aux moyens d'assurer cette adaptation, sans avoir plus que lui-même confiance dans les solutions législatives (toujours aisées sur le papier), il nous paraît qu'il y a là un problème qui mérite de retenir l'attention de tous les éducateurs.

En somme le problème nous paraît plutôt déplacé qu'écarté, après la lecture du très intéressant article de M. Etienne. Laisser faire le temps, sans doute; mais qui nous garantit

(1) Nous sommes pleinement de cet avis, cfr. notre article d'octobre 1931.

que le temps arrangera ce qu'il a jusqu'ici contribué à aggraver ? Ecole unique, nouvelles humanités, culture dite moderne, voilà sans aucun doute de ces problèmes que font surgir, directement ou indirectement, la question du surmenage réel ou supposé. Mais sont-ce là des chimères ?

Paul HARSIN.

Manifestation organisée en l'honneur de M. Ernest Mahaim

à l'occasion de son élection à la présidence du Conseil
d'administration du Bureau International du Travail.

Les membres de la Faculté de Droit de notre Université, désireux de donner à leur éminent Collègue, M. le professeur Ernest Mahaim, une nouvelle marque de leur admiration et de leur sympathie, ont organisé le lundi 23 novembre dernier dans les salons de l'hôtel Dounen, un dîner intime pour commémorer le souvenir de l'élection du savant professeur à la présidence du Conseil d'Administration du Bureau international du Travail.

Aux Professeurs et Chargés de cours en fonctions s'étaient joints MM. les professeurs émérites de Senarclens, Dejace et Cornesse.

M. Indekeu, professeur émérite, en voyage à l'étranger, MM. Janne, Bomerson, Casters et Philippin retenus par d'autres obligations ou par des raisons de famille s'étaient fait excuser.

A l'heure des toasts, M. Dor, Doyen de la Faculté, a porté la santé du jubilaire dans les termes suivants :

Mon Cher Maître,

A l'instant où je me lève pour vous apporter l'hommage de la Faculté de Droit, j'éprouve un sentiment complexe, fait tout à la fois de beaucoup de joie et d'un peu d'inquiétude.

Ma joie, vous la comprendrez; la solennité qui nous réunit ce soir, me fournit, en effet, une occasion particulièrement pro-

pice de m'acquitter partiellement de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers vous pendant les années où j'ai eu la bonne fortune de suivre vos cours.

Car je n'oublie pas qu'avant d'être admis à l'honneur de me dire votre collègue, j'ai été votre élève.

Et comme tous ceux qui ont eu le privilège de bénéficier de votre enseignement, j'ai conservé vivant le souvenir de ces brillantes leçons, dont on sortait en se demandant ce que, de la solidité du fond ou de l'élégance de la forme, il fallait le plus admirer.

Qu'il me soit permis en ce moment, Mon Cher Maître, d'associer dans une même pensée de gratitude tous ceux qui se trouvent ici et qui sont mes anciens maîtres :

Le vénéré M. de Senarclens, dont l'éternelle jeunesse est pour nous tous une constante source d'émerveillement;

Le toujours allègre M. Dejace, sur qui les ans n'ont pas non plus de prise;

M. Willems, qui, après m'avoir initié aux subtilités de la procédure formulaire, veut bien continuer son magistère auprès de moi en consentant, avec sa bonne grâce coutumière, à me guider de ses conseils, dans les fonctions toutes nouvelles pour moi, de Doyen de la Faculté.

Mais, je vous le confessais en débutant, Mon Cher Maître, je ne suis pas sans inquiétude. C'est que je me demande comment il me sera possible devant cet auditoire qui vous connaît si bien, de vous rendre l'hommage qui vous est légitimement dû sans m'exposer à m'entendre dire, par ceux qui me font, en ce moment, l'honneur de m'écouter, que je ne leur apprends rien qu'ils ne sachent déjà.

Aussi me garderai-je soigneusement d'établir la bibliographie de vos innombrables publications, d'énumérer les hautes missions scientifiques et diplomatiques dont vous avez été chargé, de dresser la liste des corps savants qui vous ont appelé à occuper une place dans leurs rangs.

Je me bornerai à souligner que vous avez réussi cette gageure d'être tout à la fois, un des meilleurs spécialistes de la statistique,

un économiste averti et un théoricien éminent du droit des gens et du droit international privé.

Et il n'est pas interdit de penser que si vos travaux sont prisés si haut dans les milieux scientifiques, c'est parce que la pratique de ces différentes disciplines a permis de réaliser dans votre esprit, l'harmonieuse synthèse du droit et du fait.

Et si maintenant, Mon Cher Maître, m'adressant plus spécialement à vous, je m'efforce de traduire par le truchement des mots, l'admiration qu'éprouvent vos collègues devant l'ampleur de votre labeur scientifique ainsi que les sentiments de déférente affection qu'ils vous ont vouée, c'est vous, cette fois, qui êtes fondé à m'objecter que je ne vous apprends rien qui soit nouveau pour vous.

Car, dans d'autres circonstances déjà, des collègues plus qualifiés que moi, se sont fait les interprètes de la Faculté pour vous dire en quelle estime ses membres tiennent vos travaux ainsi que les chaleureuses sympathies que vous vous êtes acquises parmi eux.

Il ne se concevrait toutefois pas que je termine cette allocution sans tenter de dégager la signification profonde de la présente manifestation.

Sans doute, vos collègues ont-ils voulu en vous conviant ce soir à leur table, vous redire à nouveau leur admiration pour votre œuvre et vous donner une nouvelle marque de leur attachement.

Mais ils ont voulu plus.

Ils ont entendu commémorer dans une cérémonie intime, une heure émouvante de votre vie, marquer d'une pierre blanche un événement mémorable de votre carrière.

Votre élection à la présidence du Conseil d'administration du Bureau International du Travail est, en effet, le couronnement de plus d'un quart de siècle de fidélité à un même idéal de justice et de bonté : l'amélioration du sort des travailleurs par le moyen de l'intervention légale.

A une époque où il y avait un réel mérite à s'intéresser à la

vie des humbles, guidé dans cet apostolat, à la fois par votre bonté foncière et par cet incompressible besoin de justice ancré au cœur de tout juriste digne de ce nom, vous vous instituez le champion de l'interventionnisme.

En 1900, sur un rapport que vous avez préparé, le Congrès de Paris constitue l'Association Internationale pour la Protection légale des Travailleurs, dont les débuts modestes étaient loin de faire présager qu'elle était appelée à exercer sur l'évolution sociale une influence telle qu'à peine vingt ans après M. Paul Pic pouvait écrire que " c'est en grande partie à ses efforts que la législation internationale du travail est sortie du domaine de l'utopie pour entrer dans la voie des réalisations pratiques ".

De la fondation de cet organisme au jour où la mise en vigueur de la Partie XIII du Traité de Paix entraîne fatalement sa dissolution faute d'objet, par la parole et par la plume, vous collaborez activement à ses travaux.

Vous avez la satisfaction de les voir bientôt couronnés de succès : la signature, à dater de 1904, de toute une série de Traités de travail, d'une part; la ratification des conventions de Berne, d'autre part, consacrent officiellement l'utilité de la tâche à laquelle vous vous étiez attelé.

Les premiers textes de législation internationale du travail sont à peine rédigés que déjà, en juriste et j'ajouterais, en juriste de race et de culture latines, vous songez à dégager les principes théoriques de cette branche de la science juridique encore en formation et à ériger en discipline autonome, les règles qui régiront désormais l'ordre juridique nouveau dont vous avez si efficacement hâté l'avènement.

En février 1912, répondant à la flatteuse invitation de la Faculté de Droit de l'Université de Paris, vous faites dans cette antique Maison du Droit, une série de Conférences qui, réunies l'année suivante en volume, sous le titre de *Droit international ouvrier*, constituent une magistrale synthèse des connaissances qu'en ce moment on pouvait, dans ce domaine, considérer comme certaines.

Bientôt la guerre va imprimer à votre activité une orientation nouvelle.

L'armistice vous trouve aux leviers de commande de l'important service du Secours-Chômage créé à l'initiative du Comité Hoover-Franqui.

Mais bientôt le Gouvernement va faire appel à votre compétence pour représenter la Belgique à la Commission internationale de législation du Travail que vient de créer la Conférence des Préliminaires de Paix.

Pendant plusieurs mois, vous consacrez le meilleur de votre activité à la rédaction de la Partie XIII du Traité de Versailles relative au Travail.

Vous êtes ainsi l'un des auteurs de ce chapitre historique que les historiens futurs, j'en ai la conviction, placeront sur le même plan que la Déclaration des Droits de l'homme parce que, à plus d'un siècle de distance, ces deux documents constituent l'un et l'autre, l'acte de naissance d'une société nouvelle.

En octobre 1919, vous êtes tout naturellement le délégué officiel de la Belgique à la première session de la Conférence internationale du Travail.

Depuis lors, vous avez vu votre mandat renouvelé par tous les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir et, en 1930, la Conférence internationale du Travail n'a cru pouvoir mieux faire, pour s'associer au Centenaire de notre Indépendance, que de confier la présidence de ses travaux au Grand Belge que vous êtes.

Mais bientôt d'autres horizons vont s'ouvrir devant vous.

La présidence du Conseil d'administration du Bureau international du Travail devant être pourvue d'un nouveau titulaire, les regards tout naturellement se tournent vers vous, et peu de temps après, par un vote acquis à l'unanimité, les délégués gouvernementaux, patronaux et ouvriers vous confèrent la magistrature suprême de l'Organisation permanente du Travail.

Une élection réalisée dans de telles conditions donne la mesure de l'autorité que vous avez acquise dans les milieux internationaux et du prestige qui s'attache à votre nom.

Si, comme l'a dit un philosophe dont le nom m'échappe pour l'instant, " une belle vie est une pensée de jeunesse réalisée dans l'âge mûr ", votre vie, Mon Cher Maître, est une belle vie, car

dans les fonctions de commandement qui viennent de vous être attribués vous trouvez la possibilité de traduire en réalités tangibles, le rêve de vos vingt ans.

Votre élection, Mon Cher Maître, situe davantage encore votre activité sur le plan mondial.

Le rôle est à votre taille.

Votre culture cosmopolite, votre remarquable polyglottisme, la riche information que vous avez recueillie au cours de nombreux séjours à l'étranger, les solides amitiés que vous avez nouées dans les milieux intellectuels de l'Europe et du Nouveau Monde, vous ont de longue date, préparé à l'accomplissement de l'importante mission qui vient de vous être confiée.

Votre présidence, Mon Cher Maître, j'ose l'affirmer sans crainte de voir les événements me démentir, sera une grande présidence.

Car, dans l'exercice de vos hautes fonctions, vous apporterez, outre cette incomparable maîtrise dans l'art de conduire les débats que tous sont unanimes à vous reconnaître, les solides qualités du Belge : le réalisme, le bon sens, l'esprit de mesure, et aussi les aimables vertus de la race wallonne que vous incarnez si complètement : la finesse de l'esprit, une ironie souriante, l'affabilité, la cordialité et cette inaltérable bonne humeur qui n'est pas un des moindres charmes de votre rayonnante personnalité.

Je lève mon verre à la santé de notre éminent collègue M. Mahaim et à la réussite de l'œuvre de Justice Sociale à laquelle il a consacré sa vie.

M. Mahaim extrêmement ému, a remercié la Faculté d'avoir pensé à associer à la manifestation organisée en son honneur, sa vénérée mère, ainsi que Mesdames Mahaim, par l'envoi de magnifiques corbeilles de fleurs.

Il a reporté sur son maître, le grand économiste Emile de Laveye, qui lui a inculqué l'amour de la science, ainsi que sur un ensemble de circonstances favorables, la plus grosse part du mérite qu'il lui est attribué.

Tout ce qu'on peut porter à son actif, dit-il, c'est d'avoir persévéré avec tenacité dans la réalisation de la tâche qu'il s'était assignée dans sa jeunesse.

Après avoir esquissé à larges traits l'évolution de la Législation internationale du Travail, il a célébré la beauté de la mission du professeur, et décrit la joie que celui-ci éprouve quand il se voit, comme c'est le cas dans la cérémonie actuelle, entouré de ses anciens élèves qui le remercient de ses efforts.

La présence de ses disciples lui donne la certitude que son labeur n'a pas été tout à fait inutile.

M. Mahaim exprime alors à la Faculté sa reconnaissance pour la manifestation qui lui est faite ce jour.

L'ovation qui accueillit cette péroraison s'était à peine calmée, que des applaudissements nourris crépitaient à nouveau pour saluer le vénéré M. de Sénarclens désireux d'adresser à l'assemblée ses remerciements et ceux des professeurs émérites pour avoir bien voulu les associer à l'hommage rendu à M. Mahaim.

Après avoir décrit en termes élevés les mérites du héros de la fête, le savant romaniste dans une improvisation émue, célébra l'hospitalité de la Wallonie qui lui fut si douce lorsqu'il y a 48 ans, quittant sa patrie et ses amis, il vint s'installer dans notre Ville universitaire où il mettait le pied pour la première fois.

M. de Sénarclens rappelle alors la mémoire de ses collègues de l'époque : MM. Emile de Laveleye, Nypels, Victor Thiry, de Savoie, et de son vieil ami de toujours, feu M. Fernand Thiry. Il dit la mélancolie de ceux qui restent les seuls survivants alors que tous ceux qui ont été mêlés à leur vie sont disparus.

M. de Sénarclens ajoute que dès son arrivée à Liège, il a compris qu'il aurait deux patries : la première, la Suisse, sa terre natale, la seconde, la Belgique, son pays d'adoption.

Aujourd'hui, après un séjour d'un demi siècle sur le sol belge, il sent toujours qu'il a deux patries, mais la seconde a pris la place de la première.

L'Exposition d'Art persan à Londres

Il y a quelques années, un jeune Américain, journaliste, je crois, M. Upham Pope, résidant en Perse sans fonctions officielles, fut invité à faire une conférence aux étudiants du Lycée Impérial de Téhéran, le fameux *Dârou-IFounoun*, qui a joué un si grand rôle dans l'éveil de l'Iran. On s'attendait à lui voir déplorer le manque de communications faciles, d'hôtels, bref de tous les bienfaits de la civilisation matérielle, si avancée dans son pays. Mais, comme nous le disait naguère l'éminent helléniste Shorey, un de nos docteurs *honoris causa*, il y a parmi les très nombreux Américains des gens de toute espèce, et M. Upham Pope, au lieu d'évoquer devant ses jeunes auditeurs une Perse future sillonnée de voies ferrées et parsemée d'usines problématiques, évoqua la splendeur plusieurs fois millénaire de la civilisation persane, et surtout les beautés de l'art persan, invitant ses auditeurs surpris à regarder les belles choses qu'ont créées leurs ancêtres et à se rendre dignes d'eux en se distinguant dans les mêmes domaines. M. Upham Pope a su gagner la confiance du Chah patriote qui travaille avec tant d'ardeur et de succès à faire renaître la grandeur iranienne. Nommé inspecteur des beaux arts, il a pu visiter tous les monuments intéressants de la Perse, en prenant des milliers de photographies, et a réussi, moyennant une garde commise à sa protection par le souverain, à pénétrer dans bien des édifices sacrés où naguère les infidèles n'auraient pu avoir accès sous peine de mort et que, par exemple, je n'ai pu voir que de l'extérieur et souvent même de loin.

Cet admirateur enthousiaste de l'art persan a été, avec le regretté Thomas Arnold et le grand ami de l'Orient qu'est

Sir Denison Ross, l'organisateur de la grande Exhibition of Persian Art qui vient d'avoir lieu, au commencement de l'année, à Burlington House, Piccadilly, magnifique palais en style italien, dont une aile abrite la Royal Academy. Le bâtiment central est utilisé pour des expositions et l'on sait le succès qu'y ont eu successivement les expositions de peinture italienne, belge et hollandaise des dernières années. Le public qui les a visitées était émerveillé, mais non surpris, car il savait à quoi s'attendre. Par contre, l'exposition de cette année a été une révélation inattendue. Le grand public ne connaît guère, en fait d'art persan, que les beaux tapis, d'ailleurs bien inférieurs aux belles pièces anciennes, qui sont à la mode aujourd'hui, et il n'y a pas longtemps qu'on commence à parler des miniatures persanes. Or, tous les arts étaient représentés dans la présente *exhibition*, que nous devons appeler en français "Exposition de l'Art de la Perse", car le mot *persan* ne s'emploie que pour la Perse islamique et, parmi les objets accumulés dans les seize grandes salles de Burlington House, il y avait, par exemple, des poteries élamites d'une beauté remarquable, les plus anciennes surtout, remontant jusqu'à vers quatre mille ans avant J.-C. et qui, trouvées en territoire iranien, ne sont cependant pas l'œuvre des anciens Perses. En somme, le domaine artistique représenté s'étend sur environ soixante siècles et embrasse toutes les branches de l'art.

L'Angleterre, il est inutile d'y insister, était bien choisie pour une manifestation artistique de ce genre. Qu'on pense à l'importance de l'Empire comme grande puissance musulmane, aux riches musées de Londres et aux collections privées non moins intéressantes. Toutefois, il est digne de remarque qu'en vertu de ses statuts fondamentaux, le British Museum ne peut rien envoyer au dehors. Aussi avait-il organisé, dans une de ses salles mêmes, une collection d'objets de choix vraiment merveilleuse, et qui était un prélude tout indiqué

à la visite de l'exposition de Burlington House, à laquelle on pourrait peut-être reprocher son excès de richesse un peu fatigant pour le visiteur. Les objets y étaient d'ailleurs disposés avec une méthode scientifique parfaite, qui permettait de suivre avec aisance l'évolution historique des divers arts, et avec un goût exquis qui a su mettre en valeur les chefs-d'œuvre exposés.

Sans la générosité américaine, cette exposition, qui entraînait d'énormes frais, n'eût pas été possible. Qu'on s'imagine le coût du transport d'objets précieux venant de tous les coins du monde, car l'appel des organisateurs a été généreusement écouté partout; non seulement trente pays, parmi lesquels le nôtre a figuré honorablement, ont envoyé des œuvres d'art, de même qu'on a obtenu la collaboration d'une multitude de musées et d'institutions diverses, mais de nombreux amateurs aussi ont laissé sortir de leurs collections des objets qu'ils avaient toujours eu scrupule à exposer au danger d'un voyage. On se doute bien que la participation de la France a été particulièrement brillante. On n'a pas été moins frappé de l'empressement et de la générosité du gouvernement soviétique, qui a fait deux envois remarquablement intéressants. La Turquie a prêté des merveilles, cachées depuis des siècles dans les palais de Constantinople maintenant accessibles au public. Le Roi Fouad d'Egypte n'a pas été moins généreux, enfin et surtout, le Chah Riza Pehlevi, grâce au prestige incomparable dont il jouit auprès de son peuple, a osé dépouiller de leurs trésors les monuments, mosquées et tombeaux, naguère sévèrement interdits aux non musulmans, et de nombreux avions ont amené au rivage du Golfe Persique ces richesses que des navires anglais ont ensuite amenées dans la métropole de l'Empire.

Au point de vue scientifique, cette exposition, précédée d'un Congrès, a permis pour la première fois d'étudier dans des conditions idéales, l'histoire des arts de la Perse,

et surtout les questions d'origine qui se posent à tout moment, principalement quand il s'agit de l'art d'un pays qui a subi tant d'invasions et tant d'influences diverses : assyrienne, chrétienne et surtout byzantine, arménienne, manichéenne, chinoise et, enfin, à partir du XVI^e siècle surtout,



1. S. M. I. le Châh Riza Pehlevi

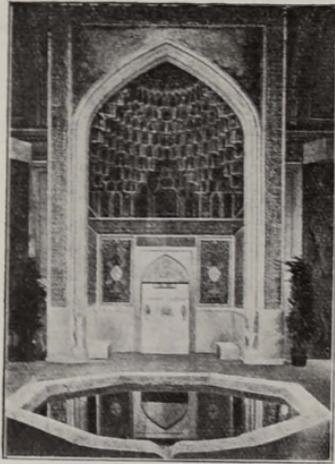
sous les grands Sefévides, influences occidentales. Je me hâte d'ajouter que ces discussions d'origine, de par leur nature même, ne produisent que rarement des résultats définitifs, et les savants congressistes n'ont guère pu que défendre leurs thèses, sans convaincre leurs adversaires. On a pu étudier aussi, en sens inverse, l'influence artistique de la Perse sur d'autres pays, par exemple, dans la haute antiquité, sur les Scythes, les Finnois (1), et, par leur intermédiaire, sur les Germains.

L'art principal et, semble-t-il, le plus apte à révéler la

(1) Plusieurs mots finnois, par exemple *sata* (= "cent") sont d'origine iranienne

mentalité d'un peuple, est l'architecture qui a couvert la Perse des merveilles que l'on sait. Mais, de par sa nature même, cet art ne pouvait guère être représenté dans une exposition, si ce n'est par des maquettes et de nombreuses photographies. Toutefois les organisateurs sont parvenus à reproduire en plus petit, mais avec les moindres détails, et à situer à un endroit merveilleusement choisi pour le mettre en valeur, le portail de la grande Mosquée Royale d'Ispahan, qui est certes un des plus beaux monuments de l'univers. L'effet était encore rehaussé par une représentation du bassin où ce portail se reflète et où, chose curieuse, l'impression d'une eau limpide était simplement donnée par une plaque de verre noir, où le public s'étonnait de ne pas voir nager des poissons. Evidemment, ce portail était plutôt une pièce d'exposition destinée au grand public et n'avait guère le mérite d'une œuvre d'art authentique, mais c'est lui pourtant qui a eu le plus de succès et qui a attiré surtout la foule des 250.000 visiteurs qui se sont pressés dans les seize salles de l'exposition.

Chacun, selon ses goûts, trouvait un intérêt particulier dans l'un ou l'autre domaine. On pouvait admirer le fameux trésor achéménide, trouvé sur les bords de l'Oxus où jadis il fut échangé contre des fourrures sibériennes, ou bien encore, dans le même genre, les beaux plats sassanides, provenant en grande partie de Perm et ayant la même origine. Les métaux étaient représentés par les vases délicatement et patiemment incrustés de l'époque islamique et même, pour le XIX^e siècle, qui en général cependant marque une décadence, par le trésor impérial consistant en vases d'or émaillés, création récente. Etant donnée sa valeur intrinsèque toute particulière, ce trésor était soigneusement abrité sous une vitrine dont il suffisait d'approcher la main pour déclencher une sonnerie animée par un rayon invisible. C'est la mésaventure qui arriva notamment au bon roi Georges, qui s'était trop approché pour désigner du doigt un objet.



2. Portique de la grande Mosquée Royale d'Ispahan (reproduit au tiers de sa grandeur à l'Exposition de Burlington House.)

D'autres cherchent dans la céramique le plus grand triomphe de l'art persan. Quel charme, en effet, dans ces vases exquis dont la forme semble être évoquée par le calice d'une fleur et dont les couleurs se marient si harmonieusement, ou dans ces tuiles vernissées qui recouvrent tout l'intérieur et l'extérieur des mosquées et tombeaux, et, surtout, les *mibrâbs* ou niches à prière, dont plusieurs avaient été apportés en pièces détachées et reconstruits sur place !

Bien entendu, les textiles attiraient d'abord l'attention, et surtout les tapis incomparables qui ornaient en grande partie les murs, destination qu'ils ignorent dans leur pays d'origine. La pièce la plus étonnante dans ce genre, et qui devait être bien étonnée d'être étalée sous le ciel brumeux de Londres, c'était l'immense tapis hexagonal tout en soie,

“ pareil à un soleil descendu sur la terre ”, qui avait quitté le mausolée de Qoum pour la première fois depuis plus de trois cents ans.

La Perse a toujours été par excellence le pays des étoffes somptueuses, et de l'époque Sassanide (A. D. 225-650) dataient plusieurs pièces de tissus admirablement conservées, dont certaines provenant des trésors de nos cathédrales, car ils furent employés jadis à envelopper d'une façon digne d'elles de saintes reliques rapportées d'Orient. Et jamais peut-être le monde n'a vu costumes plus somptueux que ceux de la Perse à l'époque Sefévide.

Je ne cite que pour mémoire les verreries, les bois sculptés, les armes, qui peut-être n'intéressent qu'un nombre limité d'amateurs, et je finis par évoquer la forme d'art qui nous a le plus émerveillés, mes compagnons de voyage M. l'abbé Henry de Generet et mon assistant M. H. F. Janssens, ainsi que Mlle Thonet et M. le professeur Laurent, particulièrement compétent, qui nous ont suivis de quelques jours. Je veux parler des exquises miniatures. Quand on pense aux restrictions qui entravèrent l'épanouissement de la peinture dans les pays musulmans, et notamment à l'interdiction de représenter des êtres animés, on a lieu de s'étonner qu'elle ait produit tant de merveilles. Cette interdiction n'a d'ailleurs jamais été aussi sévère en Perse et dans l'Inde que dans les autres pays musulmans, mais quand même la peinture était en butte, là aussi, au mauvais vouloir d'un clergé fanatique. Aussi n'y-a-t-il jamais eu, sauf quelques exceptions, de grandes peintures murales, et tous les chefs-d'œuvre de la peinture persane et hindoue suffiraient-ils à peine, sans doute, à couvrir les “ Noces de Cana ” ou l’ “ Enterrement à Ornans ”. Les miniatures persanes ont été figolées pour de riches mécènes, des princes surtout, dont certains entretenaient à leur solde des ateliers de calligraphes et d'enlumineurs, à Hératz, à Tébriz et ailleurs.



3. Réception de Houmay à la cour de Chine. (Miniature du XV^e siècle. Musée des Arts décoratifs, Paris). Extraite de *Persian Art*, Souvenir of the Exhibition of Persian Art at Burlington House, Londres, 1931, planche XXXVI.

C'étaient des productions de grand luxe, nécessitant un papier spécial préparé longuement avec le plus grand soin, et des couleurs composées de matières précieuses telles que le tapis lazuli broyé, des feuilles d'or pour représenter les ciels et d'argent pour les eaux. Celles-ci sont malheureusement devenues noires avec le temps.

Les galeries de peinture musulmane, ce sont donc, avant tout et presque exclusivement, les livres aux admirables reliures, dont, à l'ombre discrète du harem, les propriétaires tournaient amoureuxment les pages, à l'abri des fanatiques et des indiscrets. C'est donc un art extrêmement raffiné, fait pour être dégusté lentement et délicatement. Ce n'est qu'à une époque relativement récente que le goût des miniatures isolées s'est répandu, mais c'est surtout dans l'Inde, sous les Grands Mongols, où a brillé une école de peinture issue de la persane, mais ajoutant à celle-ci un parfum romantique et une profondeur de sentiments, que l'on ne trouve pas toujours dans les œuvres, d'ailleurs si fraîches et si exquises, des artistes iraniens. Le charme du coloris ne doit pas nous faire croire que c'est exclusivement par là que se distinguaient les miniatures musulmanes. La beauté du dessin égalait celle de la couleur, et nous possédons, par exemple de Riza Abbassi et de ses émules, de nombreux dessins au trait comparables aux plus belles œuvres de la Renaissance.

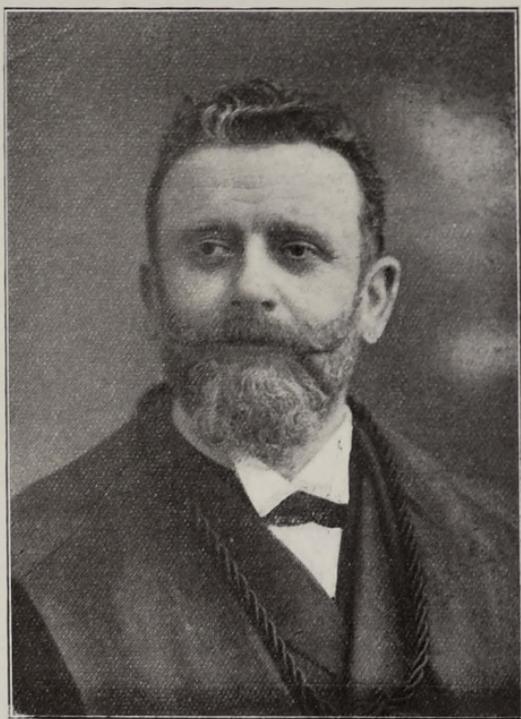
Bref, on pouvait trouver à l'exposition de Burlington House beaucoup de merveilles dans les genres les plus divers, mais ce qu'on n'aurait pu y découvrir, c'est une faute de goût. On reprochera peut-être à l'art persan de manquer de pathos et de n'exciter qu'une émotion très légère. Mais, après tout, ce n'est pas le rôle essentiel de l'art qui a pour but, semble-t-il, de créer à côté du monde réel un monde idéal où nous puissions oublier le mal de vivre.

L'exposition d'art de la Perse a été l'occasion de publications nombreuses, par exemple un numéro spécial du *Times* qui, pour la somme modeste de deux pence, fournissait des renseignements abondants sur la Perse en général et sa civilisation, en des articles dûs à la plume des savants les plus autorisés. *L' Illustrated London News* et *l' Illustration française* ont aussi fait paraître de beaux numéros spéciaux, et, enfin, le souvenir de cette manifestation artistique exceptionnelle sera immortalisé par des publications splendides que vont acquérir, grâce à la bienveillance de MM. Tourneur et Brassinne, la Bibliothèque Royale de Bruxelles et celle de notre chère Alma Mater.

A. BRICTEUX.

Nécrologie

Emile Colson



Le 19 juillet dernier, notre collègue Emile Colson, professeur de chimie organique, succombait au mal implacable

dont il avait ressenti les premières atteintes dès la fin de l'année 1929. La mort l'a enlevé alors qu'il allait bientôt devoir prendre une retraite bien gagnée après trente-six années consacrées à l'enseignement supérieur.

La vie de Colson, sa jeunesse surtout, est un bel exemple de travail et d'énergie opiniâtres et à ce titre elle mérite qu'on la rappelle avec quelques détails. Elle montre qu'en l'absence de l'aide financière qu'assez aisément divers organismes accordent aujourd'hui, un jeune homme intelligent, laborieux, avec une volonté tenace, peut en dépit de difficultés en apparence insurmontables arriver à une situation enviable. Les obstacles accumulés sur le chemin ne rebutent et n'arrêtent que les faibles et les médiocres; ils exaltent au contraire l'énergie des forts : ils constituent ainsi les agents précieux et bienfaisants d'une sélection vraiment sérieuse qui ne concède qu'aux plus dignes l'accès des sommets.

Emile Joseph Colson naquit à Havelange, le 12 janvier 1862.

Son père, petit entrepreneur de campagne aux ressources fort modiques, n'était guère en situation de pousser l'instruction de ses enfants au delà du degré primaire. Cependant, son fils Emile, à l'école du village, montrait une si vive intelligence, de si grandes aptitudes et un tel goût pour l'étude, qu'après maintes hésitations, cédant aux instances de l'enfant, il finit par se résoudre aux sacrifices nécessaires pour en faire un instituteur.

Le jeune Colson, admis à l'École normale de Nivelles en 1878, passe l'année suivante, pour des raisons d'économie, à celle de Malonne où il obtient en 1881 le diplôme d'instituteur avec le plus grand succès. Un mois plus tard, à ce premier diplôme, il joignait celui de géomètre, révélant ainsi ce qui devait rester un trait essentiel de son caractère :

sa tendance à toujours faire plus et mieux que l'effort nécessaire pour atteindre le but d'abord poursuivi.

Devenu instituteur, Colson ne se déclare pas satisfait; il veut faire des études supérieures; il rêve de l'Université. Mais il n'entend pas imposer à ses parents de nouveaux sacrifices, ni rester plus longtemps à leur charge. C'est par ses propres moyens, c'est en gagnant sa vie, sans recourir à l'aide pécuniaire de personne qu'il exécutera ses projets.

Il accepte en conséquence de faire la classe de septième au Collège des Jésuites de Verviers : la place est fort mal rétribuée et ne lui offre aucun avenir, mais elle l'introduit dans un milieu où il espère pouvoir, moins difficilement qu'ailleurs, faire ses humanités gréco-latines, première étape sur le chemin de l'Université. Tout à la fois maître et élève du Collège, en deux années, il est en état de subir avec succès l'examen d'homologation qui lui donne accès aux études universitaires.

Aussitôt, son choix se porte sur la pharmacie. Il ne peut s'inscrire à une Université et en suivre régulièrement les cours : il lui faut par son travail continuer à pourvoir à tous ses besoins. Il restera donc attaché au Collège de Verviers et il étudiera seul, vaguement guidé par les indications de camarades qui, plus heureux que lui, suivent les cours à l'Université.

C'est l'étude pratique de la chimie avec ses manipulations si importantes pour un futur pharmacien qui constitue le plus grand obstacle. Petit à petit, combien péniblement ! Colson se monte dans un grenier une sorte de laboratoire rudimentaire : bien des choses lui font défaut; son ingéniosité y supplée. C'est là qu'il passe ses rares loisirs et qu'il devient l'expérimentateur habile, méticuleux et réfléchi que nous avons connu. C'est que pour lui la moindre expérience à une importance spéciale parce qu'elle représente quelque privation qu'il doit s'imposer par ailleurs : il s'agit donc de la

réussir du premier coup et d'en tirer tous les enseignements possibles.

Quatre années d'un travail opiniâtre, presque sans aucun repos, lui permettent de franchir, dans le temps normal les obstacles successifs opposés par les examens et, en septembre 1890, il est reçu pharmacien par le Jury central.

Pour tirer parti de ce diplôme, il lui faut encore faire un stage de deux ans; il quitte le Collège de Verviers et entre comme aide chez un pharmacien de Liège; le stage terminé, il accepte la gérance d'une pharmacie de la ville.

Ses occupations d'aide-pharmacien et de gérant lui laissent d'assez grands loisirs : il les consacre aux études du doctorat en sciences chimiques. Il se trouve maintenant dans une ville universitaire et sa situation est financièrement meilleure: pour la première fois, depuis sa sortie de l'école de Malonne, il va pouvoir faire des études dans des conditions presque normales, suivre régulièrement des cours, travailler dans de vrais laboratoires bien outillés.

C'est à cette époque, en 1892-1893, au laboratoire de chimie générale où je venais d'être nommé chef des travaux que je fis la connaissance de Colson; bientôt se nouèrent entre nous ces liens d'amitié que les années devaient resserrer toujours davantage et que la mort seule a pu rompre.

Je lui suggérai le sujet de son premier travail " sur quelques thioacétals de la naphthaline " qu'il présenta comme thèse de doctorat. Ce furent ces recherches qui l'orientèrent définitivement vers la chimie organique.

Enfin, en 1893, Colson obtenait le grade de docteur en sciences chimiques avec grande distinction, but final du dur labeur qu'il poursuivait sans relâche depuis douze années dans les conditions difficiles que je viens de rappeler.

En dehors de la pharmacie, deux voies nouvelles s'ouvraient maintenant devant lui : l'industrie ou bien l'enseignement, objet de ses préférences, aboutissement désiré

de son long effort. Dans l'expectative, il reste gérant de pharmacie. L'occasion espérée lui est offerte l'année suivante par le professeur Spring qui lui propose la place de chef des travaux devenue vacante au laboratoire de chimie de la candidature des élèves ingénieurs. Colson accepte sans hésiter et en février 1895, il éat nommé au traitement dérisoire de 1800 francs. C'était alors la période néfaste des nominations universitaires au rabais ! Pour qu'un homme âgé déjà de 33 ans, instruit, énergique, porteur de deux diplômes universitaires, acceptât semblable situation il fallait certes que pour lui l'attrait de l'enseignement et de la recherche scientifique fut bien grand pour lui faire écarter toutes les autres considérations raisonnables.

Colson ne tarda guère à s'apercevoir que la direction des travaux élémentaires de chimie dans un laboratoire surpeuplé comme éat alors le sien éat une besogne absorbante, lourde de responsabilités, qui réduisait à bien peu de chose la possibilité escomptée de recherches personnelles. Il en vint à douter d'avoir pris le parti le plus sage en préférant dans ces conditions l'Université à l'industrie. Il s'en fallut de peu, en 1897, que celle-ci ne l'emportât décidément sur celle-là.

Une Société belge qui établissait alors dans le Caucase une usine à zinc et une fabrique de produits chimiques offre, en effet, à Colson une situation brillante. Celui-ci hésite et ne veut pas se décider avant de s'être rendu compte par lui-même du pour et du contre. Il obtient du Gouvernement un congé d'un an sans traitement et se rend en Russie sans engagement définitif pour y organiser les laboratoires des nouvelles usines et étudier sur place les besoins en produits chimiques des régions pétrolifères de Bakou. Il remplit sa mission en conscience, mais malgré son énergie il finit par être excédé des contrariétés et des tracasseries incessantes qui lui suscitent non les choses mais les hommes. Aussi quand il revient en

Belgique sa décision est arrêtée : il reprend ses fonctions à l'Université.

Six nouvelles années se passent. Enfin, sa patiente attente dans une situation médiocre est récompensée : en août 1904, sur l'élogieuse recommandation du professeur Spring, il est nommé à l'Institut agronomique de Gembloux, professeur agrégé chargé des cours de chimie analytique et de chimie organique.

Son avenir est maintenant tout tracé et son plus cher désir réalisé : il va pouvoir se consacrer tout entier à sa science d'élection et orienter vers elle l'activité de ses élèves. Sa présence à Gembloux se signale bientôt par une activité intense dans le département de la chimie.

Il y organise un enseignement de chimie organique approfondi avec laboratoire spécial de recherches pour les ingénieurs agricoles qui veulent poursuivre leurs études dans la *Section supérieure de chimie et d'industries agricoles*. Son initiative a un plein succès : les étudiants viennent pour la plupart travailler dans son laboratoire. Durant les sept années que Colson a passées à Gembloux, sur les vingt-sept ingénieurs inscrits à cette section supérieure, vingt-deux choisirent la chimie organique comme matière approfondie et firent chez Colson la thèse exigée pour l'examen final. Une vingtaine de travaux divers se rapportant à la chimie agricole et à la physiologie végétale furent ainsi exécutés à sa suggestion et sous sa direction.

Successivement des arrêtés royaux nomment Colson, en 1909, vice-président de la Commission consultative permanente auprès des laboratoires d'analyse de l'Etat et en juin 1911, professeur extraordinaire à l'Institut agronomique. Mais un changement bien plus important allait se produire quelques mois plus tard dans sa situation.

Au mois de juillet 1911, le professeur Spring mourait inopinément laissant vacant l'enseignement tout entier de la

chimie pure qu'il avait concentré entre ses mains. Il était excessif de confier une aussi vaste succession à un seul homme. Après quelques tergiversations, le Gouvernement, particulièrement bien inspiré cette fois, décide de rétablir la séparation en chimie minérale et en chimie organique telle qu'elle existait avant 1879. Cette division est certes la plus rationnelle et la meilleure, l'expérience ayant suffisamment établi que la maîtrise dans l'une et dans l'autre chimie demande des formations et des mentalités différentes.

Colson est appelé à occuper la chaire de chimie organique par arrêté royal du 21 octobre 1911. Le voilà de retour à l'Université de Liège où il s'empresse de donner à l'enseignement de la chimie des combinaisons carbonées une extension en rapport avec l'importance considérable que cette science a acquise aujourd'hui.

A peine le nouveau régime était-il complètement établi que la guerre éclate dispersant professeurs et étudiants et suspendant toute activité scientifique à l'Université de Liège pendant quatre ans et demi.

Dès le début des hostilités, Colson, qui a 52 ans, se met à la disposition du Gouvernement pour les services techniques, mais dans le désarroi de l'invasion, pas plus en Belgique qu'en France, on ne sût pas utiliser de suite comme il convenait les compétences diversement spécialisées qui s'offraient bénévolement.

Rebuté, Colson se décide en novembre 1914 à passer en Angleterre et se rend à Cambridge où l'Université accueillait les professeurs belges avec la plus cordiale sympathie. Tout en s'occupant de diverses œuvres d'entraide et de charité, il put travailler dans un laboratoire mis gracieusement à sa disposition : il y exécuta ses recherches sur la constitution de la cyanamide et sur les synthèses de diverses matières colorantes organiques.

Colson sut ainsi pendant toute la durée de la guerre entretenir son activité scientifique et suivre de très près les orientations nouvelles données aux recherches chimiques sous la pression des nécessités du moment.

Ce fut donc dans une forme excellente et mieux que jamais en possession de tous ses moyens qu'il reprit son enseignement à l'Université de Liège avec une ardeur stimulée par les difficultés que soulevait une reconstitution rapide de l'Institut de chimie générale qui avait tout particulièrement souffert de l'occupation allemande. Au mois de novembre 1919, le travail reprenait normalement dans son laboratoire du doctorat auquel il communiqua cette vitalité intense qu'il a conservée jusqu'à présent. Sous son impulsion, en effet, la plupart des jeunes docteurs sortis depuis 1920 (vingt-deux sur vingt-huit) montrèrent une prédilection marquée pour la chimie organique et firent leur thèse chez Colson.

Cette prédilection s'explique et se justifie par le fait que Colson fut surtout et presque uniquement un professeur dans la véritable acception de ce mot, c'est-à-dire celui qui enseigne, celui qui apprend aux autres à savoir. Pour remplir cette mission en conscience, il se tenait pour obligé de consacrer aux futurs chimistes tout son temps, son savoir et son travail; de leur inculquer par les voies les plus aisées le plus qu'il pouvait de sa science et de son expérience.

Plus porté vers les réalisations tangibles que vers les spéculations métaphysiques, il ne cherchait jamais à éblouir ses élèves par des exposés transcendants, mais s'ingéniait au contraire à donner une forme simple aux choses à première vue compliquées; il rendait ainsi la science aimable, accueillante, accessible aux intelligences même médiocres.

A l'égard de ses élèves il était d'un désintéressement presque excessif en matière scientifique : lorsque, par des recherches préalables, il avait acquis la certitude qu'une question était soluble, il en abandonnait l'étude à l'un de ses élèves,

le conseillait, le dirigeait, travaillait avec lui dans les expériences difficiles, puis lui laissait l'entière propriété des résultats obtenus ensemble, sans revendiquer pour lui-même la moindre part de collaboration.

On comprend que dans ces conditions, il n'ait publié sous son nom qu'un nombre restreint de travaux. Mais il n'en avait cure, plus soucieux de l'intérêt de ses élèves que du sien propre.

Certes, beaucoup de ses collègues par leurs recherches personnelles se sont acquis une notoriété scientifique incomparablement plus grande, mais il n'en est pas qui ait rempli sa tâche à l'égard de ses élèves avec une plus grande abnégation et un oubli plus absolu de soi même.

E. BOURGEOIS.

Chronique

Corps professoral — Nominations

Faculté de Philosophie et Lettres

- MM. LAURENT, M. aura, au point de vue honorifique, rang de professeur ordinaire;
POISSINGER, A., aura, au point de vue honorifique, rang de professeur ordinaire;
SEVERYNS A., est nommé professeur extraordinaire (A. R. 3 décembre 1931).

Faculté Technique

- M. BREYRE, A., aura, au point de vue honorifique, rang de professeur ordinaire (A. R. 14 décembre 1931);

Ecole Spéciale de Commerce.

- M. DELLICOUR, F., est autorisé, par arrêté ministériel du 24 novembre 1931, à prendre le titre de professeur à l'Ecole Spéciale de Commerce.

Nominations d'assistants

- Mlle BRIART, L., nommée assistante à l'Institut de Pharmacie (A. R. du 26 octobre 1931);
M. FRENKEL, J., nommé assistant du Cours de Physique expérimentale (A. R. du 16 novembre 1931);
Mlle KRAENTZEL, F., nommée assistante du Cours de Zoologie (A. R. du 16 novembre 1931);

- M. KRIDELKA L., nommé assistant volontaire de la Clinique obstétricale (A. R. du 16 novembre 1931);
Mme KESTLICHER-GLUSBERG, S., nommée assistante volontaire de la Clinique stomatologique (A. R. du 23 novembre 1931).
-

Distinctions honorifiques

Commandeurs de l'Ordre de Léopold

MM. MALVOZ, E., WILLEMS, J.

Officiers de l'Ordre de Léopold

MM. BOURGEOIS, E.; BRASSINNE, J.; CLOSON, J.; DAMAS, D.;
DE BAST, O.; DELREZ, L.; JANSSENS, E.; VAN DER LINDEN, H.; WEEKERS, L.

Chevalier de l'Ordre de Léopold

M. HOGGE, A.

Distinction scientifique

Dans sa séance du 9 novembre 1931 l'Académie Royale des Sciences a décerné le prix de Potter (Astronomie) pour ses travaux d'astronomie mathématique publiés pendant la période 1929-1931 à M. GERMAY, R.

Dissertations doctorales de l'Ecole de commerce 1930-1931

1. CABAY, Ivan (Verviers). — Etude historique, juridique et critique des impôts sur les revenus.

2. KRESTEFF, Dimitri (Sofia). — La théorie quantitative de la monnaie.
 3. CUREA, Valère (Rodbav). — L'évolution du régime monétaire en Roumanie.
 4. RUBINSTEIN, René (Paris). — La coopération de crédit agricole.
 5. CHWIALKOWSKI, Rodolphe (Varsovie). — Les expériences monétaires en Pologne.
 6. ENGEL, Siegfried (Cernauti). — L'influence des cartels allemands sur le commerce.
 7. MANIEWSKI, Bernard (Pernan). — Essor de la marine marchande allemande.
 8. ZIMAN, Louba (Kowno). — La participation aux bénéfices.
 9. VASIU, Aurel (Cornatel). — Les régies coopératives en Belgique.
 10. GOLDSTEIN, David (Adjud-Putna). — La banque des règlements internationaux.
 11. KRYPSZICK, Gérard (Lipiny). — L'unification des nomenclatures douanières.
 12. JAGLOM, David (Briceni). — Les grandes banques allemandes, leur concentration, leur expansion et leur position dans l'économie allemande.
 13. SPERLING, Paul (Galatz). — L'action économique de la Société des Nations.
-